

CCRS MAG

Juillet 2021

n°27



ESPACE AQUATIQUE

La réhabilitation est engagée

GOUVERNANCE

**Présentation
du nouvel exécutif**

FINANCES

**Un budget
solidaire**

ENVIRONNEMENT

**La nouvelle déchèterie
est ouverte !**



Rives de Saône
Communauté de Communes

Édito

C'est une page qui se tourne pour les Rives de Saône. Jean-Luc Soller a choisi de passer la main après 16 ans d'investissement à la tête de notre communauté de communes. Homme discret qui n'a jamais recherché les feux de la rampe, il a œuvré à la construction d'un outil complet et efficace au service des habitants de notre territoire. Merci à vous, Jean-Luc, tous les habitants des Rives de Saône peuvent vous en être reconnaissants.

Conseiller municipal de Pouilly-sur-saône depuis 2008, maire et conseiller communautaire depuis 2014 puis vice-président des Rives de Saône de 2020 à 2021, j'ai choisi de m'investir pour le développement de notre territoire. Les conseillers communautaires, vos élus, m'ont accordé leur confiance pour

succéder à Jean-Luc Soller. Mission ardue mais que je sais pouvoir relever dans les meilleures conditions, épaulé par les vice-présidents, les services communautaires, les partenaires institutionnels et les élus locaux.

Dans ce numéro, vous retrouvez les projets, missions, compétences portées par la communauté de communes à travers ses dernières réalisations : zoom sur l'espace aquatique, la signature de la charte fluviale, la rénovation de la déchèterie de Brazey-en-plaine...

La communauté de communes est à vos côtés, chaque jour, pour vous aider à bien vivre en Rives de Saône par le développement économique et touristique, les aides financières aux entreprises pour supporter la crise, aux particuliers pour des rénovations énergétiques, la revitalisation des bourgs-centres et l'accueil périscolaire notamment.

Notre territoire a tous les atouts pour être attractif et répondre aux attentes de chacun de vous.

« Homme discret qui n'a jamais recherché les feux de la rampe, Jean-Luc Soller a œuvré à la construction d'un outil complet et efficace au service des habitants de notre territoire. »



Sébastien Delacour
Président de la
Communauté de communes
Rives de Saône

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A BESOIN DE VOUS !

Aidez-nous en répondant à notre enquête sur l'utilisation du bois énergie par les ménages de Rives de Saône. Pour ce faire, rien de plus simple : flashez le QR code ci-contre et accéder directement à l'enquête en ligne.



Lire notre article page 11 pour plus d'infos sur le schéma de développement des énergies renouvelables de Rives de Saône.

DANS CE NUMÉRO

Un budget solidaire	4
Réhabilitation de l'espace aquatique Fernand-Bonnin	6
Fonds territorial de soutiens aux TPE	8
Esplanade des Itinérances	10
En Rives de Saône, on aime le vélo	13
La nouvelle déchèterie de Brazey-en-Plaine est ouverte	14



Martine Déchaud, Aline Gaussens, Alain Becquet, Laurence Brebant, Sébastien Delacour, Corinne Sirugue, Celine Gilardet, Sébastien Belorgey.

Un nouvel exécutif

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Soller, les conseillers communautaires se sont réunis le mardi 11 mai à la salle des fêtes de Losne afin d'élire le nouvel exécutif. À l'issue de cette élection, la communauté de Communes Rives de Saône est dirigée par un nouveau président et sept vice-présidents.

SÉBASTIEN DELACOUR

Président,
en charge de l'aménagement du territoire



ALAIN BECQUET

Vice-Président
en charge de l'économie



ANNIE GAUSSENS

Vice-Présidente
en charge du cycle de l'eau



MARTINE DECHAUD

Vice-Présidente
en charge des ressources
humaines, du monde associatif
et sportif, de l'action sociale
et de la santé



CORINNE SIRUGUE

Vice-Présidente
en charge des politiques éducatives
et sociales de l'enfance-jeunesse
et des familles



LAURENCE BREBANT

Vice-Présidente
en charge du tourisme,
du fluvial et de la culture



CÉLINE GILARDET

Vice-Présidente
en charge des finances
et des affaires générales



SÉBASTIEN BELORGEY

Vice-Président
en charge de l'environnement
et du cadre de vie

Un budget **solidaire** pour construire les équipements de demain

L'élaboration du budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Le budget comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune comporte des dépenses et des recettes.

Fonctionnement

Regroupe toutes opérations de dépenses et recettes relatives à la gestion courante et régulière de l'intercommunalité, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. Par exemple : dépenses de personnel, fluides, intérêts d'emprunts, recettes fiscales, produits des services...

Investissement

Retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine. Par exemple : remboursement des emprunts, acquisitions immobilières, travaux nouveaux, subventions...

Les budgets primitifs 2021 ont été adoptés par les délégués communautaires le 9 avril 2021. Ils permettront à la communauté de communes Rives de Saône d'engager des actions en faveur de l'attractivité du territoire telles que l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, la poursuite d'équipements numériques, le soutien aux entreprises locales, à la vie associative,

au patrimoine culturel, le développement économique et fluvial, le tourisme vert.

Le budget principal s'élève à 8,8 M€ en fonctionnement et 2,6 M€ en investissement.

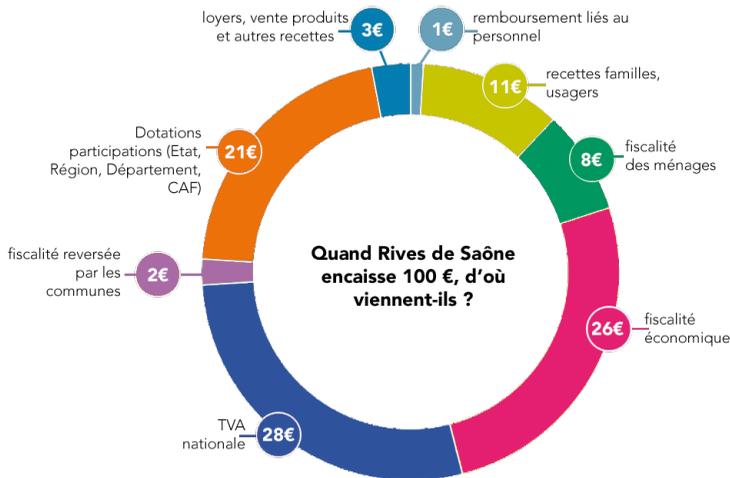
Les budgets annexes sont distincts. L'intérêt de ces budgets est d'établir le coût réel du service. Ils concernent le service "déchets", l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, l'usine-relais OREX, l'office de tourisme, les prestations de services techniques envers les communes membres, les zones d'activité économique de Brazey-en-Plaine, Saint-Usage et de Seurre (route de Franche-Comté).



Les dépenses de fonctionnement représentent **77 % du budget principal**

BUDGETS DE LA CC RIVES DE SAÔNE EN MILLIERS D'EUROS

	2020		2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	8 818	4 656	8803	2 636
Budgets annexes 1 usine-relais et 3 ZAE	2 508	2 350	2 441	2 406
Budgets annexes assainissement collectif et non collectif	938	960	756	438
Budget service déchets	3 670	2 770	3 546	1 996
Budget Office de Tourisme	162	16	209	9
Budget prestations de services techniques aux communes	104		61	
TOTAL	16 200	10 752	15 775	7 485
TOTAL (fonctionnement et investissement)	26 952		23 260	



Les recettes de fonctionnement représentent **88 % du budget principal**

Fiscalité

Pour maintenir un niveau d'investissement et de services, remplir de nouvelles missions et contenir l'endettement, le conseil communautaire de Rives de Saône a décidé une hausse des taxes foncières en 2021, stables depuis 2017.

Depuis 2018, de profondes réformes de la fiscalité locale impactent les décisions en matière de pouvoir de taux : suppression progressive de la taxe d'habitation, abattement sur les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises des établissements industriels.

Pour 2021, les élus communautaires ont voté les recettes de fiscalité locale suivantes :

Fiscalité par taux	QUI PAIE ?	2020		2021	
		Taux	Produit en K€	Taux	Produit en K€
Cotisation Foncière des Entreprises	Entreprises	21,12 %	1 313	22,45 %	1 240
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	Ménages	1,65 %	30	2,48 %	45
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Entreprises + ménages	1,35 %	247	2,03 %	362
Taxe d'habitation	Ménages	9,55 %	2 262	-	130
Autres recettes fiscales					
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	Entreprises	-	566	-	584
Imposition Forfaitaire sur entreprises de réseau	Entreprises	-	113	-	123
Taxe sur les surfaces commerciales	Entreprises	Coeff 1,2	181	Coeff 1,2	186
Fraction TVA nationale	Entreprises + ménages		0		2 299
Taxe Gestion Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations	Entreprises + ménages		70		80
TOTAL			4 782		5 049



QUEL IMPACT POUR LE CONTRIBUABLE EN 2021 ?

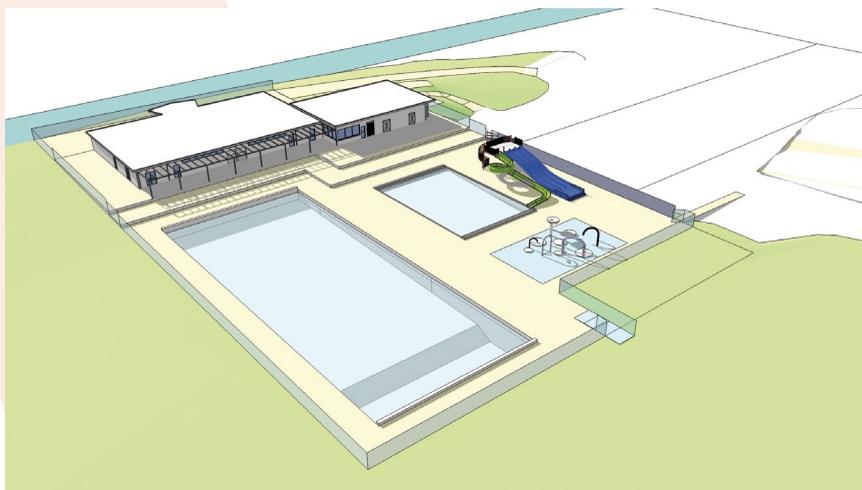
Pour un ménage propriétaire de sa résidence principale, en prenant la valeur moyenne des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties des 38 communes de Rives de Saône, sa taxe foncière communautaire augmentera d'environ 11 €.

Le budget 2021 permet d'agir dans de très nombreux domaines pour offrir de nouveaux services à nos concitoyens et pour soutenir l'emploi. Il est ambitieux, avec une gestion saine et sincère pour engager de grands projets.

ESPACE AQUATIQUE FERNAND-BONNIN

La réhabilitation est engagée

Les élus communautaires ont pris la décision le 10 mars 2021 de poursuivre les études et mener à bien le projet de réhabilitation de l'espace aquatique Fernand-Bonnin à Seurre. Construit en 1974, il est aujourd'hui vétuste et ne peut plus en l'état ouvrir au public en raison notamment de l'état des plages gradinées.



UNE RÉHABILITATION COMPLÈTE AUTOUR DE 9 GRANDS AXES D'INTERVENTION

Réhabilitation et restructuration du bâtiment existant

L'enveloppe du bâtiment est conservée, mais l'intérieur sera complètement redistribué et réhabilité.

Le bassin de 50 mètres

La forme est conservée, mais la profondeur sera réduite à 2,20 mètres dans un souci d'économie d'eau, d'énergie et de produits de traitement. Le revêtement sera remplacé par un nouveau carrelage. Une couverture thermique est prévue, afin de limiter le chauffage du bassin en mai et septembre pour le confort des utilisateurs

Le bassin ludique extérieur

Là encore, le bassin est conservé, avec un remplacement complet de son revêtement en carrelage. Il sera également équipé d'une couverture thermique.

La pataugeoire

Elle sera remplacée par une plaine de jeu qui permet de renouveler l'offre ludique pour les familles.

Les équipements ludiques

Le pentagliss et le toboggan seront remplacés, ils contribuent largement à l'attractivité du lieu en été.

Les plages

La démolition/reconstruction de l'ensemble des plages est prévue.

L'aire de pique-nique

L'aire de pique-nique ombragée sera rendue accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, et équipée d'une plate-forme pour accueillir une buvette.

Les locaux techniques

Les locaux techniques seront entièrement rénovés : système de traitement, filtration, chauffage de l'eau chaude sanitaire, chauffage de l'eau des bassins.

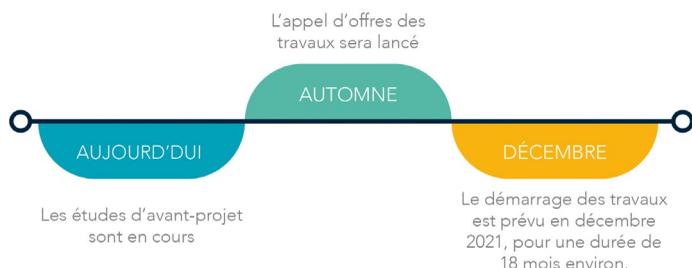
Les espaces extérieurs d'accès et de service

Les espaces existants seront requalifiés et l'accessibilité aux PMR qui n'existe pas actuellement sera assurée.

FINANCEMENT

Un appel à la participation d'entreprises ou de particuliers souhaitant soutenir le projet est prévu, pour compléter les subventions publiques qui ont été demandées. La CCRS communiquera ultérieurement sur les modalités de participation. Merci d'ores et déjà aux futurs donateurs.

PLANNING PRÉVISIONNEL



Ouverture d'une classe de **M.A.O.**

L'école de musique intercommunale poursuit sa mutation et se dotera d'ici la rentrée scolaire d'une classe de Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) Cette ouverture de classe a pour objectif d'attirer tous ceux qui souhaiteraient développer leur créativité par le biais des nouvelles technologies. Elle répond aussi à un besoin de s'ouvrir à d'autres esthétiques plus contemporaines telles que la musique des Daft Punk, Skrillex, Animal Collective, MGMT, Jain, Stromae, etc. Par ailleurs, cette pratique de création ressemble à une initiation à de la programmation informatique qui est indispensable aux jeunes d'aujourd'hui.

La M.A.O regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale depuis la composition musicale jusqu'à la diffusion des œuvres.

Concrètement, la M.A.O consiste à créer soi-même une musique grâce à un ou plusieurs logiciels (Cubase, Pro Tools, Ableton, Max Msp, Audacity). C'est comme gérer soi-même un petit orchestre ultra modulable.



PRATIQUE !

Depuis le 15 juin, vous pouvez vous inscrire en un seul clic : <https://ecolemusique-rivesdesaone.opentalent.fr/inscription>



Pour rappel, l'école de musique propose **différents cursus en fonction des différents âges de ses élèves**. Nous disposons donc d'un cursus d'initiation (de 3 à 6 ans), d'un cursus de 1^{er} cycle (7 à 14 ans) et d'un cursus personnalisé (14 ans et plus).

Chaque cursus (hors cursus d'initiation) propose aux élèves trois apprentissages :

- la formation musicale ou "FM" (hebdomadaire / 1h45),
- la formation instrumentale ou "FI" (hebdomadaire / 30 mn),
- la pratique d'ensemble (différentes formules : journées de stages pendant les vacances, cours de 2h une semaine sur deux...).



Le dynamisme économique, un enjeu majeur pour le territoire

Lancé dès septembre 2020 par la Communauté de Communes Rives de Saône avec le concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds territorial de soutiens aux TPE a pour but de préserver au mieux les emplois du territoire communautaire et de favoriser la relance économique.

À ce jour, ce sont plus de 27 000 € qui ont ainsi été débloqués sur une enveloppe globale de plus de 150 000 € pour soutenir les Très Petites Entreprises (TPE) de la Communauté de Communes. Le dispositif, en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2021, s'articule selon plusieurs modalités :

Besoin de trésorerie

- **Aide à la trésorerie** (fonctionnement), dans la limite de la perte de chiffre d'affaires n'ayant pas été compensée par le fonds de solidarité national. Le montant est plafonné à 5 000 € par demande, dans la limite de 50 % du montant éligible.

- **Avance remboursable** pour la Consolidation de votre Trésorerie, de 3 000 à 15 000 €. Renseignements auprès du réseau Initiative Bourgogne-Franche-Comté au 03 73 27 51 31.

Besoin de financer des projets d'investissements

Aide pour les investissements matériels immobilisables, immatériels sur des projets qui n'ont pas été engagés avant l'octroi de l'aide. L'aide sera attribué en fonction de la nature du projet et du plan de financement de l'opération. Le taux d'aide maximum est fixé à 50 % du montant des dépenses éligibles, hors TVA et plafonné à 5 000 € par projet.

Besoin d'un coup de pouce pour le remboursement d'emprunts

Aide pour le remboursement d'emprunt liés à des investissements immobilisables et immatériels, pour la partie en capital, contractés à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021. Le taux d'aide maximum est fixé à 50 % du capital restant dû et plafonné à 5 000 € par projet.

Mon activité de location de lieu de mariages est complètement arrêtée depuis quasi un an et demi. Pendant toute cette période nous n'avons pu travailler que 3 mois, ce qui est dramatique, tant structurellement qu'humainement. Sans visibilité et avec des charges qui courent, notre trésorerie est donc extrêmement fragilisée et cela empêche tout investissement. J'ai entendu parler du FRT et appelé Rives de Saône. La Directrice m'a immédiatement envoyé le document mentionnant les conditions d'obtention et le formulaire de demande. Je n'ai rencontré aucune difficulté : le dossier était très simple et les informations demandées accessibles à mon niveau, sans demande auprès de mon expert-comptable. Le délai de réponse a été également très satisfaisant. Je suis très satisfaite d'avoir pu obtenir cette aide précieuse, elle complète bien le fonds de solidarité. Humainement, c'est aussi un soutien, on a le sentiment qu'on ne nous laisse pas tomber.



Véronique Chautard, Château de Trouhans

CHEFS D'ENTREPRISE, NE PASSEZ PAS À CÔTÉ DE CES AIDES

Communauté de Communes Rives de Saône

Tél. 03 80 20 48 54
frrt@rivesdesaone.fr

CCI Côte-d'Or Dijon Métropole

Dominique Duployer
Tél. 03 80 26 39 61
dominique.duployer@cci21.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC

Délégation Côte-d'Or
Tél. 03 80 63 13 53
developpement-s21@artisanat-bfc.fr



LE TECHNOPORT DE PAGNY, OBJET DE CONVOITISE

Depuis près de deux ans les contacts se multiplient pour des implantations sur cette plateforme multimodale qui offre un positionnement stratégique idéal. Après l'installation récente de deux entreprises de transport, deux nouveaux investisseurs d'envergure internationale manifestent depuis plusieurs mois leur intérêt pour le site. Tous les élus de la Communauté de communes, de la Région et les représentants de l'État sont mobilisés pour accompagner l'implantation de ces entreprises qui génèreraient plusieurs centaines d'emploi d'ici à 4 ans.

CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE

Une ambition inédite

Les élus de la Communauté de Communes Rives de Saône ont engagé depuis plusieurs années un important travail qui s'est concrétisé par la signature de la Charte fluviale le 23 avril dernier. Cette charte est l'aboutissement de nombreuses concertations et réflexions menées avec de multiples partenaires publics et privés.

Cette signature officielle a marqué le lancement d'un programme pluriannuel d'actions pour une nouvelle dynamique autour des atouts du territoire sur et autour de la voie d'eau au cours des six ans à venir.

Il s'agit d'ancrer la place du domaine fluvial et de sa filière sur le territoire de la communauté de commune au travers d'un projet fédérateur contribuant à faire du port de Saint Jean de Losne un levier de développement local, durable et économique important. Créer une dynamique et donner les moyens aux acteurs de l'industrie fluviale de pouvoir mutualiser, innover, investir ensemble ou encore requalifier et optimiser le périmètre industriel fait partie des chantiers de la Charte.

Saint-Jean-de-Losne se trouve au carrefour de plusieurs voies d'eau - La Saône, le Canal de Bourgogne et un peu plus au nord, le Canal du Rhône au Rhin et le canal de Champagne à Bourgogne - et de trois grands itinéraires cyclables - la Voie Bleue, l'EuroVélo 6, le Tour de Bourgogne à vélo -. À la fois touristique et industriel, cet écosystème fluvial génère 130 emplois directs et jusqu'à 250 emplois saisonniers.



L'ensemble des partenaires ont signé la charte fluviale de territoire sur le site de la gare d'eau : La Communauté de Communes Rives de Saône, les communes de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage, le Pays Beaunois, Voies Navigables de France, L'état (par la sous-préfète), la Région, le Département, la chambre de commerce et d'industrie, le groupement d'intérêt économique, la Banque des territoires.

LES PROJETS 2021 INSCRITS DANS LA CHARTRE FLUVIALE

Alors que l'esplanade des itinérances a ouvert récemment ses portes pour accueillir les touristes, les élus communautaires ont d'ores et déjà engagé trois projets qui verront le jour d'ici 2022.

AMÉNAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA GARE D'EAU

Il s'agira de requalifier avec des aménagements paysagers et de loisirs l'espace situé au bord de la Gare d'eau, entre Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage, et d'en faire un lieu de détente pour les habitants et une véritable vitrine pour les touristes.

CRÉATION D'UNE MARQUE DE TERRITOIRE

Aujourd'hui, le territoire fait face à une difficulté de positionnement et d'affirmation de son potentiel et souffre d'un déficit d'image à l'échelle départementale, régionale et nationale pour développer un tourisme de proximité, pour attirer des compétences dans la filière industrielle fluviale mais aussi plus globalement pour attirer de nouvelles populations. La collectivité s'engage donc dans une démarche de création d'une marque territoriale avec la mise en place d'un plan marketing de sa déclinaison en outils de communication.

CRÉATION D'UN PARKING SURVEILLÉ

L'activité de location de bateaux à la semaine exercée sur la Gare d'eau engendre une fréquentation motorisée importante du site et un phénomène de stationnement envahissant, ce qui dévalorise son caractère d'espace de loisirs et de tourisme. Il s'agira de piétonniser la zone en créant à l'extérieur de la zone un espace payant pour le stationnement des clients des différents loueurs.





PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Parce que l'Étang Rouge le mérite...

En partenariat avec l'Université de Bourgogne, le Service Tourisme travaille à l'élaboration de son projet scientifique et culturel pour le site de l'Étang Rouge. Un document cadre destiné à fixer, en concertation avec les partenaires hébergés sur le site, les axes de développement, de promotion et d'animation.

Ce projet d'ampleur débute par un inventaire exhaustif des collections réalisé par deux étudiantes de Master 2 Direction de Projets ou Etablissement Culturel, Clémence et Ksenja seront présentes jusqu'en octobre 2021 dans le cadre de leurs études.



Esplanade des Itinérances, le check point

Un très beau bâtiment situé quai Lafayette à Saint-Jean-de-Losne abrite désormais la station avitailleur et l'Office de Tourisme qui peut, dans ce nouvel espace, briguer le classement 2^e catégorie.

Situé à la jonction des voies d'eau, proche des véloroutes, le site est aussi labellisé "Accueil Vélo". À ce titre il propose des services spécialement destinés aux cyclotouristes : petite réparation, recharges de batterie, un espace pour consulter ses mails, un autre pour laisser ses bagages, il est aussi possible de se rafraîchir et recharger son bidon.

Résolument tournés vers l'itinérance, notre ambition est d'accueillir avec un haut niveau de services et d'accueil dans un site agréable qui offre une vitrine du territoire. Pour cela nous sommes épaulés par nos partenaires qui alimentent une boutique 100 % locale et proposent des animations pour cultiver le bien-être en Rives de Saône : naturopathie, couture, tournage sur bois, automassage, jeux... le programme complet des animations est en ligne sur saone-tourisme.fr

RÉSERVEZ VOS ACTIVITÉS

Vous souhaitez participer à l'une des visites du musée de plein air de l'Étang Rouge, à un atelier à l'Esplanade des Itinérances ou louer un vélo ? L'office de tourisme Rives de Saône vous donne la possibilité d'acheter vos billets pour les différentes animations directement en ligne. Finie la contrainte des horaires, commandez quand vous voulez, où vous voulez !

Catégories



En famille



Visites



Ateliers



Veillées



Pour quelques heures

Achetez en ligne !

Vous souhaitez participer à l'une des visites du musée de plein air de l'Étang Rouge, à un atelier à l'Esplanade des Itinérances, ou louer un vélo ? Cette année, en plus d'étoffer sa programmation estivale, l'office de tourisme Rives de Saône vous donne la possibilité d'acheter vos billets pour les différentes animations directement en ligne. Finie la contrainte des horaires, commandez quand vous voulez, où vous voulez !

Rendez-vous sur www.saone-tourisme.fr, onglet "Boutique" et découvrez Rives de Saône décliné sous plusieurs thèmes : En famille, Étang Rouge, pour quelques heures, sans oublier Libellulle, notre mascotte.

SORTIES VÉLO

Se donner rendez-vous pour partir en balade à vélo ensemble. Des sorties accessibles à tous pour une demi-journée ou à la journée pour les plus sportifs des sorties à la journée avec pause déjeuner.

Les rendez-vous des cyclotouristes sont programmés tous les mercredis matins en juillet et août, sur réservation uniquement.

Retrouvez toutes
les animations
en Rives de Saône



saone-tourisme.fr

La capitainerie se fait une nouvelle beauté pour la saison touristique

Les services techniques de la Communauté de Communes Rives de Saône ont profité de la basse saison pour rafraîchir et réagencer l'accueil donnant ainsi plus de clarté grâce aux baies vitrées. Profitez d'une vue à 180° sur la Saône lorsque vous venez préparer vos futures activités.



AIDE RENO'

Ils ont bénéficié de l'Aide Réno' de la Communauté de Communes et de l'accompagnement personnalisé du Pôle Rénovation Conseil pour la rénovation énergétique de leur maison. Nous leur avons posé quelques questions.

Renseignements :
Tél. 03 80 24 55 60
polerenovation@
paysbeaunois.org

Quel était votre projet de base ? Pourquoi avez-vous contacté le Pôle Rénovation Conseil ?

M. & Mme TOURNIER, Saint-Seine-en-Bâche : « Quand nous sommes devenus propriétaires, il nous a vite semblé nécessaire d'engager des travaux d'isolation de la toiture pour améliorer notre confort et faire des économies sur nos factures d'énergie. Un ami architecte nous a alerté sur la nécessité de nous faire aider par des professionnels. Grâce au Pôle Rénovation Conseil, nous avons pu bénéficier d'un audit énergétique Effilogis et nous avons appris qu'il existait de nombreuses aides pour financer les travaux. L'audit nous a permis d'identifier quels travaux seraient les plus intéressants à réaliser en matière de gain énergétique. D'un simple projet d'isolation au départ, nous nous sommes orientés vers un projet global et l'atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation ! Nous avons terminé les travaux en décembre dernier. Les résultats escomptés sont au-delà de nos attentes : la maison est transformée ! Nous avons clairement gagné en confort grâce à l'isolation performante réalisée. Le poêle suffit à chauffer notre habitation et nous sommes très contents du chauffe-eau solaire. »

Comment vous avez pris la décision de vous lancer dans l'audit puis les travaux ?

M. & Mme ALVES-MACHADO, Braze-en-Plaine : « Lorsque nous avons acheté notre maison, inoccupée depuis plusieurs années, nous avons procédé aux demandes de devis pour chiffrer la rénovation. Nous disposions du budget mais étions à la recherche d'informations sur les aides financières mobilisables. L'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage* nous ont permis d'aller plus loin dans notre programme de travaux. Nous avons réalisé l'audit pour valider la pertinence des travaux, certaines aides financières étant conditionnées à l'obtention de gains énergétiques. Les résultats ont identifié des travaux légèrement différents de ce que l'on avait prévu. Grâce à l'optimisation des travaux, nous avons pu faire des choix pertinents, notamment sur le plan énergétique.

Aujourd'hui, la maison est bien rénovée. Nous avons réalisé des travaux supplémentaires par rapport à notre projet initial mais la maison est valorisée, c'est une maison ancienne en BBC ! »

AMO = rôle de conseil et d'assistance dans la réalisation d'un projet

Quels conseils donneriez-vous à un propriétaire qui souhaiterait se lancer dans la rénovation énergétique de son logement ?

M. & Mme TOURNIER : « Notre premier conseil serait de commencer par prendre contact avec le Pôle Rénovation Conseil. Nous pouvons dire que nous avons été très bien accompagnés pour comprendre les enjeux de la rénovation de notre logement, bien choisir les matériaux adaptés à notre projet, et surtout bénéficier des aides financières sans lesquelles nous n'aurions pas pu faire tous les travaux la même année ! »

M. & Mme ALVES-MACHADO : « Il est important de bien s'informer avant de lancer son projet. L'estimation du budget est essentielle. Notre projet a pris du retard en raison du Covid, cela demande temps et patience ! Mais le bilan est positif et toutes les personnes rencontrées nous ont vraiment aidé dans notre démarche ».



M. & Mme TOURNIER

Travaux : Isolation des murs par l'intérieur / Isolation de la toiture / Changement fenêtres, porte d'entrée et volets / Réalisation de l'étanchéité à l'air de la maison / Mise en place d'une VCM hygroréglable / Mise en place d'un chauffe-eau solaire.

Montant total du projet (travaux + ingénierie) = 31 782 € TTC

Montant total des travaux = 28 805 € TTC

Montant des aides = 29 862 €

Reste à charge = 1 920 €

soit un taux de prise en charge de 94 %

M. & Mme ALVES-MACHADO

Travaux : Isolation des murs par l'intérieur / Isolation des combles perdus / Changement fenêtres, porte d'entrée et volets / Réalisation de l'étanchéité à l'air de la maison / Mise en place d'une VCM hygroréglable / Mise en place d'une chaudière à granulés.

Montant total du projet (travaux + ingénierie) = 48 315 € TTC

Montant total des travaux = 45 681 € TTC

Montant des aides = 23 179 €

Reste à charge = 25 136 €

soit un taux de prise en charge de 48 %



STATIONNEMENTS VÉLOS

Le territoire s'équipe !

En Rives de Saône, on aime le vélo ! Outre les bienfaits indiscutables de sa pratique sur la santé, se déplacer à vélo est également un moyen de contribuer, à son échelle, à la lutte contre le réchauffement climatique. Aussi, afin d'en faciliter la pratique et d'encourager les habitants du territoire à choisir ce mode de transport dans leurs déplacements quotidiens, la Communauté de Communes a choisi d'équiper ses sites communautaires en arceaux vélos. En mars dernier, 3 arceaux permettant chacun d'accrocher deux vélos, ont ainsi été installés à la Capitainerie de Seurre. Dans les prochains mois, l'ensemble

des sites d'intérêt communautaire et touristique du territoire seront équipés, à commencer par l'installation à venir à Saint-Jean-de-Losne de 10 arceaux à la base kayak de 10 arceaux à l'Esplanade des Itinérances, le nouvel office de Saint-Jean-de-Losne, et 5 arceaux sur le Quai National.

Plusieurs abris vélos sécurisés seront également installés aux abords des gares du territoire ainsi qu'à l'Esplanade des Itinérances.

Vous ne manquerez désormais plus d'options pour accrocher vos vélos, alors plus d'hésitation, tous à vos guidons !



Dans le cadre du mois du vélo, les élèves du collège d'Echenon ont pu bénéficier d'ateliers de réparation vélo financés par la Communauté de communes et l'ADEME (AAP Mobilité Rurale).

1^{er} CHALLENGE RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ

Au travail, on s'y rend autrement !

Objectif de la démarche : inciter les travailleurs à se déplacer autrement que seul en voiture pour leurs trajets domicile - travail. Trotinette, vélos, marche, covoiturage, télétravail... tout est permis ! Alors mettez en avant vos bonnes pratiques et donnez-leur un coup d'accélérateur !

Employeurs du territoire, inscrivez votre entreprise et encouragez vos salariés à favoriser la mobilité douce pour remporter ce challenge qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2021.

Vous travaillez sur le territoire de la Communauté de Communes et vous souhaitez favoriser le déploiement de la mobilité douce au sein de votre entreprise ? **Rapprochez-vous de votre employeur et invitez-le à prendre part à ce concours régional.**

Remise des prix prévue courant novembre 2021.

Information et inscription sur : challengemobilite-bfc.fr.

Pour toute question, contactez la chargée de mission dédiée au projet à l'adresse suivante : claire.neau@rivesdesaone.fr

VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

L'AIDE À L'ACHAT DU DÉPARTEMENT

Le Département propose une aide forfaitaire de 250 € pour les Côte-d'Ors qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique. Renseignements en ligne sur "Une aide de 250 € pour l'acquisition d'un vélo électrique | Département de la Côte-d'Or" (www.cotedor.fr/actualite/une-aide-de-250-eu-pour-lacquisition-dun-velo-electrique)

La nouvelle **déchèterie** de Brazey-en-Plaine est ouverte !

Après 7 mois de travaux et un coût d'environ d'1,2 M€ en partie financé par le Département, l'ADEME et l'État, la réhabilitation de la déchèterie située à Brazey-en-Plaine est enfin terminée.

Les nouveaux équipements comportent 13 quais, des locaux fermés et une plateforme de dépôt des déchets verts au sol. Elle est organisée afin de permettre une meilleure circulation sur le site, avec plus d'espaces pour

stationner et vider ses déchets. L'entrée sera régulée par une barrière automatique fonctionnant avec votre carte d'accès en déchèterie actuelle. De nombreuses autres nouveautés sont présentes sur le site.

UNE PLATEFORME DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS ET DE LA MISE À DISPOSITION DE BROYAT

Pour faciliter la manutention des déchets verts, ces derniers seront à déposer directement sur le sol, sur la plateforme de dépôt présente au sein de la déchèterie. Ces déchets verts seront ensuite broyés pour être compostés. Cependant, une partie du broyat sera mise à disposition de tous les administrés pour leurs besoins personnels. Le broyat est par exemple l'allié parfait au jardin pour pailler votre potager !



DES HORAIRES D'OUVERTURE PLUS AMPLES

La déchèterie sera ouverte le lundi et mercredi matin de 9h à 12h, et les jeudis, vendredis et samedis, toute la journée (9h-12h / 14h-18h en été)
Plus de flux triés pour un meilleur recyclage !

ATTENTION, LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-USAGE FERMERA DÉFINITIVEMENT À COMPTER DU 31 AOÛT 2021

TROIS NOUVEAUX FLUX POURRONT ÊTRE TRIÉS SUR LE SITE DE LA DÉCHÈTERIE

- > Une benne spécifique au placôplâtre sera à disposition. Ce dernier sera valorisé en Moselle.
- > Une benne spécifique pour les plastiques durs type seaux, poubelles, cagettes, jouets... Le plastique est recyclé pour faire de nouveaux objets comme des palettes, caisses, boîtes.... Attention, les objets jetés ne devront présenter aucune autre matière (pas de textile, d'insert métallique...).
- > Un local pour les objets réemployables : tous les objets qui fonctionnent encore mais dont vous n'aurez plus l'utilité pourront être déposés dans le local réemploi. Ils seront dirigés vers l'association d'insertion SDAT-asco, pour être revendus dans le Bric à brac de Seurre. Un réemploi 100 % Rives de Saône !



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le schéma de développement des énergies renouvelables de Rives de Saône est lancé !

Transition énergétique, révolution verte, énergie décarbonée... autant de termes que nous entendons désormais quotidiennement sans que nous ayons toujours connaissance de leur mise en œuvre concrète sur notre propre territoire. Alors, pour que vous ne soyez pas étrangers aux évolutions en cours, nous vous disons tout sur l'implication de Rives de Saône dans la transition énergétique !

Vous n'êtes plus sans savoir que votre Communauté de Communes s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui fixe **des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire à l'horizon 2050**. C'est dans cette direction que Rives de Saône a choisi de s'engager en réalisant **un schéma de développement des énergies renouvelables pour ce début d'année 2021**. En partenariat avec le SICECO et le Département, la Communauté de Communes va se doter de ce schéma directeur qui permettra, tout d'abord, d'identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire et d'établir ensuite une stratégie communautaire et des priorités pour en favoriser le déploiement concerté et cohérent.

La mise en œuvre de cette action implique un engagement de votre Communauté de Communes en faveur d'une transition énergétique ambitieuse car soucieuse d'accroître significativement la part renouvelable de nos énergies en tenant compte des challenges techniques, technologiques et financiers inhérents à ces nécessaires changements.

QUELS CONTRÔLES POUR VOS INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ?

POUR LES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La Communauté de communes et son délégataire SUEZ réalisent différents types de contrôles des assainissements individuels dits ANC.

Tous les ANC du territoire sont contrôlés de façon périodique (fréquence maximale de 6 ans) par SUEZ afin de vérifier le bon traitement des eaux usées. Ce contrôle est obligatoire et est financé par votre redevance payée via votre facture d'eau.

Si vous souhaitez réhabiliter votre ANC ou en installer un dans le cas d'une construction neuve, il vous faudra contacter SUEZ au 0977 408 408 afin qu'ils vous envoient un dossier d'instruction à remplir. Le dépôt du dossier permettra à SUEZ de réaliser le contrôle de conception et de valider la filière de traitement choisie.

Après réalisation des travaux, un contrôle de bonne exécution devra être réalisé par SUEZ fouille ouverte afin de vérifier la conformité de l'installation vis-à-vis du dossier.

Si vous souhaitez vendre votre habitation, il vous faudra disposer d'un contrôle de moins de 3 ans. En absence de contrôle récent, une demande de rendez-vous devra être réalisée auprès de SUEZ au 0977 408 408.

POUR LES RACCORDEMENTS À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les habitations raccordées à l'assainissement collectif font l'objet de contrôles de bon raccordement afin de vérifier que toutes les sorties d'eaux usées de l'habitation soient bien raccordées au réseau d'assainissement. Ce contrôle est réalisé en injectant du colorant dans toutes les sorties d'eau de votre habitation.

Des tests à la fumée sont également réalisés en injectant de la fumée dans le réseau d'assainissement afin de détecter les gouttières ou grilles d'eaux pluviales mal raccordées.

Plusieurs non-conformités sont possibles :

- ▶ Tout ou partie de vos eaux usées ne sont pas envoyées dans le réseau d'assainissement (par exemple vers le réseau d'eaux pluviales, un fossé ou une infiltration dans le sol) : vous polluez le milieu naturel.
- ▶ Tout ou partie de vos eaux pluviales sont envoyées dans le réseau d'assainissement : en cas de pluie les eaux collectées vont engorger le réseau d'eaux usées qui n'est pas dimensionné pour recevoir des eaux de pluie, provoquant des pollutions par débordement direct au milieu naturel ou la dégradation de l'efficacité du traitement par les stations d'épuration.
- ▶ Vous ne possédez pas de boîte de branchement permettant de délimiter la partie publique de la partie privée : vos installations ne sont pas contrôlables et aucune intervention n'est possible en cas d'obstruction entre la partie privée et la partie publique.

Pour toutes ces non-conformités, une remise en conformité sera demandée par la Communauté de communes.



ÉTÉ 2021 / LES ACCUEILS DE LOISIRS

Tenant compte de la crise sanitaire que nous traversons, nous proposons quatre lieux d'accueil de loisirs en juillet 2021 et deux lieux d'accueil de loisirs en août 2021. Nos équipes d'encadrement mettront en place des animations adaptées au contexte sanitaire et social. Nous avons fait le choix d'ouvrir de petites unités d'accueil de loisirs sans hébergement, dont la capacité ne dépasse pas 52 enfants. Cette organisation concerne les enfants scolarisés de 3 à 13 ans et permet d'éviter les regroupements trop importants dans un même équipement.

Période du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021

ACCUEIL DE BRAZEY-EN-PLAINE
52 places • Thème : *Les jeux olympiques de Rives de Saône*

ACCUEIL DE PAGNY-LE CHATEAU
32 places • Thème : *Variations autour du voyage*

ACCUEIL DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE
52 places • Thème : *Aux 4 coins de la France, découverte de nos régions*

ACCUEIL DE POUILLY-SUR -SAONE
32 places • Thème : *La Saône et moi, découverte de nos rivières*

Période du lundi 2 août au vendredi 13 août 2021

ACCUEIL DE BRAZEY-EN-PLAINE
52 places

ACCUEIL DE POUILLY-SUR -SAONE
32 places

Période du lundi 16 août au vendredi 27 août 2021

ACCUEIL DE PAGNY-LE CHATEAU
32 places

ACCUEIL DE POUILLY-SUR -SAONE
32 places

*Thème en août : Retour vers le futur !
Évolution de la technologie :
impression 3D, ateliers numériques,
musique assistée par ordinateur...*

COMMENT S'INSCRIRE ?

• Par téléphone

03 80 27 08 10 et 06 30 64 84 31

Le secrétariat du service enfance jeunesse est à votre service pour tous renseignements : inscriptions, tarifs, modalités de fonctionnement des accueils de loisirs...

• À la Maison des Enfants

4, place du 8 mai 1945 - Saint-Usage

Accueil / secrétariat ouvert
les lundis, mardis, jeudis
de 8h à 12h30 et 13h30 à 16h.

DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 JUILLET 2021, DE 9 H À 17 H STAGE SPORTS NAUTIQUES ET DÉCOUVERTE DE LA NATURE

- Base nautique / 16 places
- Tranche d'âges : 11 -13 ans
- Encadrement : éducateurs sportifs

Initiation canoé et kayak, jeux sportifs sur l'eau, Paddle, course en bateau de compétition.

RENTRÉE 2021 / LE PÉRISCOLAIRE

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.

Attention : il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin du jeudi 2 septembre 2021.

L'accueil du mercredi ouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2021 en périscolaire (en demi-journée ou en journée). La journée du mercredi offre une réelle réponse au besoin d'accueil des enfants sur le territoire. Cette nouvelle organisation périscolaire permet aux enfants de pouvoir pratiquer une autre activité (culturelle, sportive...) sur la journée du mercredi.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE est découpé en 3 séquences (les horaires indiqués varient selon les horaires d'écoles) :

- **Matin** de 7h30 à 8h30 ou 9h = 1 séquence
- **Soir** de 16h / 16h30 / 17h à 18h30 = 1 séquence
- **Le temps méridien** avec restauration : de 11h30 / 12h à 13h30 / 14h = 1 séquence + part fixe repas et charges de 3,64 €

L'ACCUEIL DU MERCREDI est proposé de 7h30 à 18h30. Il offre maintenant la possibilité de :

- **Demi-journée sans repas** : 9h à 11h45 ou 13h30 à 17h (heures de présences obligatoires)
- **Demi-journée avec repas** : 9h à 13h30 ou 11h45 à 17h (heures de présences obligatoires)
- **Journée complète avec repas** : 9h à 17h (heures de présences obligatoires)

L'accueil est possible dès 7h30 et, après 17h, jusqu'à 18h30.

Les tarifs sont consultables sur www.rivesdesaone.fr



Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
www.rivesdesaone.fr
Mail : secretariat@rivesdesaone.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour.
Mise en page : Fuglane.

Imprimé selon les normes Imprim'Vert sur un papier fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement.

Photos : © Communauté de Communes

Dépôt légal : 3^e trimestre 2021 - ISSN : 1958-508X